

Viticulture

Un porte-greffe résistant au court-noué

L'Inra de Montpellier a mis au point un porte-greffe non OGM résistant à la maladie du court-noué, qui devrait être présent sur le marché d'ici deux ou trois ans.

Ce porte-greffe, obtenu par croisement, est en fait résistant au nématode Xiphinema index, vecteur du virus à l'origine de la maladie. Le taux de multiplication du nématode sur ses racines est en moyenne 10 fois plus faible que sur les racines des porte-greffes classiques. « Sept ans après plantation (greffons Cabernet-Sauvignon) en sol infectieux, sans aucun repos du sol, le taux de contamination virale est de 16 % contre 92 % pour le porte-greffe témoin

SO4 », explique l'Inra.

« Cette nouvelle variété représentera donc dans un proche avenir une alternative crédible aux applications d'herbicides systémiques et de fumigants nematicides destinés à dévitaliser les souches malades avant arrachage et assainir les sols infectieux avant replantation », estime l'institut. Les porte-greffes ont été sélectionnés en fonction de leur adaptation à la diversité des terroirs viticoles français, « sans oublier les conséquences que ne manquera pas d'entraîner le réchauffement climatique prévisible sur le comportement de nombreux vignobles vis-à-vis de la sécheresse ». Les premières parcelles de multipli-

cation seront installées avec l'accord de Viniflor dès 2009 chez les pépiniéristes (Aude et Vaucluse). Les premiers greffés-soudés certifiés seront mis à la disposition des viticulteurs dans 2 ou 3 ans. Ils devraient permettre de le renouvellement complet des porte-greffes français d'ici 15 à 20 ans, selon l'Inra.

Le court-noué est présent dans la quasi-totalité des vignobles du monde, deux tiers du vignoble français est atteint, dont 30 % de façon importante. Il provoque des dégâts considérables : les vignes en meurent et il n'est pas possible de replanter sur les mêmes terrains avant au moins 5 années.

Volonté Paysanne du Gers n° 1159 - 30 janvier 2009